

**Campagne de dépistage par tests salivaires organisée par l'Académie de Dijon**

Madame, Monsieur,

L'établissement d'enseignement où est actuellement scolarisé votre enfant participe à la campagne de dépistage du virus du SARSCoV-2 (Covid 19) **par prélèvement salivaire** organisée par l'Académie de Dijon.

Les objectifs sont multiples :

- **Renforcer** la politique de dépistages ciblés de la Covid-19 ;
- **Rompre** au plus vite les chaînes de contamination ;
- **Assurer la surveillance** épidémique ;

Les tests salivaires sont effectués par l'analyse d'un crachat.

Le recueil salivaire peut être réalisé de manière assistée ou sous la forme d'un auto-prélèvement dans un tube fourni. Si l'enfant a du mal à cracher, la salive peut être prélevée sous sa langue à l'aide d'une pipette. Le prélèvement doit être réalisé 30 minutes après la dernière prise de boisson, d'aliment, du brossage des dents ou d'un rinçage bucco-dentaire.

Le dépistage de votre enfant ne pourra être réalisé qu'avec votre **autorisation parentale**.

Comme pour tout test PCR, une fois prélevé, l'échantillon est analysé en laboratoire. Les résultats sont ensuite communiqués directement aux familles sous 24 h. Ce sont les familles qui avisent l'établissement scolaire en cas de résultat positif de leur(s) enfant(s). Les laboratoires peuvent quant à eux communiquer aux établissements uniquement le nombre de cas positifs sur l'échantillon mais en aucun cas, les résultats de manière nominative.

L'opération de dépistage est organisée dans le respect des consignes sanitaires en vigueur et de la réglementation applicable. Le test de dépistage pratiqué est réalisable sans ordonnance et est intégralement pris en charge par l'Etat.

Vous serez informé de la conduite qu'il est recommandé à votre enfant d'adopter en fonction de résultat de son test.

Date :

Le Directeur d'école ou IEN de circo....

